Commune de Gagnac sur Cère

LETTRE DU MAIRE ET DES ELUS - n° 2 – Mars 2022

La guerre en Ukraine nous a tous surpris et nous inquiète particulièrement. Une aide humanitaire est mise en place dans le Département afin de soutenir le peuple ukrainien dans cette épreuve difficile.
La municipalité mettra à l'ordre du jour d'un très proche conseil l'attribution d'un soutien.

Nous vous faisons un point sur l'avancement des travaux et les projets à venir.
L'enfouissement des réseaux électriques aux Prat Ciroux est fini ainsi que l'installation de l'éclairage public. Si nous devions passer des fils nus aux torsadés, il était nécessaire de déplacer les poteaux électriques dans les propriétés à 10 mètres de leurs limites, selon les nouvelles normes, ce qui n'était bien entendu pas envisageable de demander aux propriétaires.
Une grande partie de ces travaux a été prise en charge par la Fédération Territoires d'Energie (FDEL). Nous avions inscrit ceux-ci dès le budget 2019 mais malheureusement leur mise en place a été quelque peu modifiée et retardée. Suite à diverses relances, ils ont pu enfin être menés à bien. Le coût de ces travaux est de 77 670 € et leur financement est de 36 294 € pour la commune et nous avons obtenu des subventions pour un total de 41 376 €

Egalement, pour l'extension du réseau d'assainissement celle-ci était inscrite au budget 2021.
A nouveau il a fallu relancer le bureau d'études pour que ces travaux puissent se mettre en route dès que possible. Ce qui est chose faite puisque la consultation des entreprises est faite à ce jour. Pour cette extension, l'Agence de l'Eau Adour Garonne ne nous suivra pas, car les extensions de réseaux ne sont plus intégrées dans le 11ème programme et ne sont plus subventionnables **ce qui est bien dommage.**
Heureusement pour la 1ère tranche de travaux nous avions reçu une subvention de 13 500 €.
Sachez que pour les réseaux d'assainissement pour les secteurs de Laraufie et Champ de Moë, nous avons été attributaires d'une subvention de l'agence de bassin Adour Garonne de 31 508,42 € sur un montant HT de travaux de 122 000 €

Tout est mis en oeuvre pour que la chapelle de la Bessonie soit restaurée dès le début du mois d'avril, suite aux dégâts de la tempête Barbara. Sa charpente, déjà très vétuste, n'a pas résisté aux assauts de la tempête. Nous attendons les décisions du Département et de la Région pour la suite accordée à nos demandes de subvention. D'ores et déjà, la communauté de communes Cauvaldor nous accorde, dans sa séance du 28 janvier 2022, un fonds de concours de 14 471 € qui vient compléter le fonds patrimoine de 5 000 € voté en séance le 27 septembre 2021.

Une bonne nouvelle pour les familles ayant leurs enfants scolarisés à l'école publique de Biars sur Cère : après des sollicitations renouvelées de Mme le Maire, le Conseil municipal à la demande d'Elie Autemayoux, Maire de Biars, accepte que les tarifs de restauration scolaire soient les mêmes pour tous les enfants, qu'ils soient de Gagnac ou de Biars, ce qui n'était plus le cas depuis quelques années.
Cette mesure est appliquée dès à présent. Nous remercions chaleureusement les élus de Biars pour cette décision.

Le Département a prévu pour cette année 2022 de faire des travaux de remise en état de la route départementale 14 traversant le Port. Grâce à ces travaux d'envergure qui partiront de Laval de Cère jusqu'au réhausseur du Prat Ciroux, nous avons souhaité profiter de cette opportunité pour également nous inscrire dans des travaux nous incombant, d'embellissement et de meilleur cheminement du Port (plantations, cheminements le long de la Cère, bancs, végétalisation, stationnement, sécurisation de la sortie des restaurants, bornes de recharge électrique…) avec l'aide du CAUE et de la communauté de communes Cauvaldor. Vous serez tenus informés et plus particulièrement les riverains du Port, de l'avancée des travaux.

.

Le Fournil de Lavaur et le restaurant l'Embellie s'associent dans une nouvelle dynamique gourmande à Gagnac
Hervé Loubes et sa compagne Dorothée Gubert ont rebâti un fournil du XVIIIème siècle à Lavaur Basse. Le boulanger proposera ses pains sur commande 2 fois par semaine le mardi et samedi matin au sein du restaurant l'Embellie
Une dégustation des produits aura lieu le samedi 02 avril de10h00 à 12h.
Réservation des pains par SMS au 07 49 89 94 29 ou par mail sur lefournildelavaur@gmail.com

Les habitants du Champ de Moë et des Espagnes ont constaté que des automobilistes empruntaient en sens interdit le rond point (D940 entre le champ de Moë et Beaulieu/Dordogne). Le Maire a aussitôt pris contact avec les services routiers du Département afin d'apporter une rapide solution au trafic. Des bornes ont alors été installées sur la ligne médiane ce qui empêche a priori toute traversée incohérente de la chaussée.

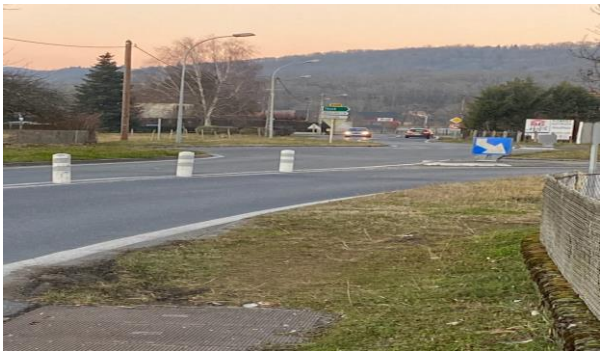

Le tri des déchets est essentiel et nous n'avons de cesse de le répéter : pour la planète et pour baisser nos tarifs. L'exemple qui est paru dans le dernier numéro du SYDED est particulièrement parlant et nous avons tenu à le relever pour bien vous faire prendre conscience des enjeux :
un tri mal fait : 60 € par famille ; un respect du tri : 12 € par famille !

En 2020, chaque Lotois a jeté 223 kg de déchets dans la poubelle noire.
36% potentiel À TRIER
+
44% potentiel À ÉVITER
20% Autres déchets
COÛT DE L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS VALORISABLES
(hors coût du service de collecte)
60 € PAR FAMILLE[2]
au lieu de 12 € EN RESPECTANT LE TRI
SOIT UNE PERTE POUR LE LOT DE
2 MILLIONS €
Le coût des ordures ménagères est fortement impacté par les évolutions croissantes de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et du prix de traitement. Cette répercussion augmente chaque année.
Dans le prochain numéro, nous découvrirons comment jeter jusqu'à 44 % de déchets en moins en adoptant des astuces écoresponsables.

Dans le même état d'esprit, et afin de réduire l'accumulation des déchets destinés à la déchèterie près des containers, nous vous avions annoncé un ramassage des encombrants et déchets verts pour les personnes rencontrant des difficultés à se rendre à la déchetterie : c'est chose faite à partir du mois d'avril, le jeudi 7 ; une formalité obligatoire : s'inscrire auprès de la mairie et régler les sommes en conséquence la semaine précédente soit à partir du 31 mars 2022
Nous vous rappelons les tarifs votés en séance du Conseil municipal du 7 septembre 2021 :
- gros électroménager : 5 euros l'unité ou forfait de 50 euros au-delà de 3 appareils
- déchets verts, entreposés dans des sacs transparents fermés ou attachés en fagot facturés à 3 euros l'unité ou 5 euros le m3

Nous vous rappelons que les encombrants en état de fonctionnement peuvent fortement intéresser les associations locales qui leur redonneront une seconde vie (Emmaüs, la Récup'rit à Bretenoux…)